

Point sur la situation des CQP « Vendeur Automobile » en cours dans le cadre d'un contrat de professionnalisation : renouvellement possible par voie d'avenant

Madame, Monsieur, Chers Collègues, chers Amis,

La crise sans précédent que nous traversons a fait basculer en quelques semaines notre société et notre économie dans une période de très fortes incertitudes.

Malgré toutes les difficultés, chacun d'entre nous espère pouvoir maintenir ses effectifs actuels, et sauvegarder ainsi un socle solide de compétences. C'est à partir de ce socle que nous pourrons bâtir une reprise la plus vigoureuse et durable possible.

Notre Branche, dans son ensemble, s'était jusqu'à présent distinguée par sa dynamique avec le recrutement de plus de 35.000 alternants chaque année. C'est dynamique peut, hélas, être brisée et c'est en ce sens que le CNPA porte, parmi ses propositions au Gouvernement, des mesures fortes pour soutenir la formation et le recrutement des jeunes.

C'est tout à fait vital pour nos métiers, confrontés il y a encore peu à une pénurie récurrente de main d'œuvre. Plus fondamentalement, c'est aussi notre responsabilité devant la jeunesse de notre Pays en lui permettant de projeter son avenir au sein de nos entreprises et d'y réussir.

Le Gouvernement devrait, nous l'attendons, dévoiler très rapidement les mesures retenues dans cette perspective. Nous vous en tiendrons naturellement informés au plus près. Même s'il est difficile de trouver des similitudes avec 2009, tant la crise actuelle change la donne de manière radicale, il y a un enseignement à tirer de cette période : nos affaires ont souffert pendant près de 5 ans avant de bénéficier, à nouveau, d'un volume significatif de jeunes en alternance.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité aujourd'hui vous sensibiliser.

Comme vous le savez, le GNFA, organisme de formation continue de référence pour notre Branche, œuvre à nos côtés dans le cadre des CQP VAC (Vendeur Automobile Confirmé) visant à former les jeunes vendeurs en contrats de professionnalisation. La promotion 2019/2020 compte pas moins de 1000 jeunes répartis dans 85 groupes différents sur tout le territoire national.

Afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, tous les organismes de formation ont été contraints de suspendre tout accueil du public du 17 mars au 11 mai dernier. Le GNFA rouvrira les portes de ses centres le 2 juin prochain, temps nécessaire à la mise en application des recommandations du plan de déconfinement spécifique aux organismes de formation, dévoilé par le Ministère du Travail le 12 mai dernier.

Ce faisant, alors que les mois d'avril, mai et juin sont très chargés en modules présentiels de formation, ceux du CQP VAC ont donc été interrompus à un moment charnière de leur déploiement. Conformément à la volonté des partenaires sociaux de la Branche, le GNFA a ainsi très rapidement décidé de digitaliser les modules de CQP VAC afin qu'ils puissent être prestés à distance, mettant à disposition toutes les ressources pédagogiques nécessaires dans le cadre de classes virtuelles.

C'est ainsi que nous avons réussi à assurer une continuité pédagogique sur le tout territoire national au bénéfice de 1 000 jeunes en contrat de professionnalisation pour l'année 2019-2020 dont le terme est prévu, pour la grande majorité, le 31 juillet 2020.

Cependant, en raison du retard pris pendant le confinement, les actions de digitalisation menées par le GNFA ne permettront pas de dispenser l'ensemble des modules de formation théoriques nécessaires avant les dates d'échéance des contrats de professionnalisation.

Dès lors, cette situation requiert les aménagements suivants :

- La planification de sessions de formation en présentiel, dont le déploiement doit s'opérer selon les recommandations du Ministère du travail ;
- Le dédoublement des groupes, passant de 85 à 130 groupes d'apprenants environ, et ce afin de respecter les exigences sanitaires ;
- Le maintien, dans la mesure du possible, d'une semaine de pratique en entreprise entre chaque module de formation afin de préparer au mieux les candidats pour leur examen final.

De tels aménagements ne sont possibles qu'à une seule condition, qui dépend de votre décision : les contrats de professionnalisation concernés doivent être prolongés par avenant au contrat initial jusqu'à la fin du cycle de formation poursuivi initialement, afin que les jeunes concernés puissent finaliser leurs parcours.

La prolongation de ces contrats de professionnalisation, notamment dans le cadre du CQP VAC, permettra à nos entreprises de s'assurer de la qualité de la formation reçue de leurs collaborateurs potentiels et de professionnaliser leurs équipes au regard de leurs besoins spécifiques.

Les avenants ne dépasseront pas deux mois, sachant que la prolongation de ces contrats de professionnalisation aura in fine un impact financier limité compte tenu du placement en activité partielle des jeunes pendant la période de confinement.

Il en va de la responsabilité collective de nos entreprises de donner la possibilité aux jeunes d'aller jusqu'à l'obtention de leur diplôme, même si l'entreprise d'accueil n'est pas en mesure de proposer une embauche à l'issue du contrat.

En tout état de cause, le CNPA demeure à vos côtés pour relever les défis des emplois et des compétences, notamment dans le cadre de la relance de l'activité économique pour surmonter cette crise sanitaire sans précédent.

Nous comptons sur vous, en vous remerciant vivement pour toute l'attention que vous pourrez porter à ces jeunes.

Très cordialement,



Francis BARTHOLOME



Christophe MAUREL